# NOTE D'INFORMATION

**CFG LIQUIDITE** 

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19012 en date du 12/02/2019.



#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par M. Youssef BERDAI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion

S.A au Capital de/5 000 000 Dh

Siège Social: 5/7, Rue Ibnou Toufail

CASABIANCA - 20 100

Tél: (212-22) 25 00 50

Fax: (112-22) 98 26 16

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

### I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG LIQUIDITE** 

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000035826

- Date et référence de l'agrément : 12/12/2018, GP18144

- Date de création : **18/03/1999** 

- Siège social : 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca

- Durée de vie : **50** ans

- Exercice social : **01**<sup>er</sup> janvier au **31 décembre** 

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

Société de gestion : CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca représentée par M. Youssef BERDAI

Etablissement dépositaire : CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibn Toufail, Quartier

Palmier- Casablanca

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Bank	Yasmine EL YAKOUBI	0522 488 241
CFG GESTION	Yasmine EL YAKOUBI	0522 488 241

- Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG représenté par M. Bachir TAZI

# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations OCT

Sensibilité min : 0.5 (Exclu)
 Sensibilité max : 1.1 (Inclus)

- Indice de référence : MBI CT publié par BMCE BANK.

- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux souscripteurs un véhicule de placement obligataire qui privilégie la croissance régulière du capital à court terme par prise de risque limitée et qui surperforme, sur un horizon de placement recommandé de 6 mois et plus, son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM "Obligations court terme", créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le fonds ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels ».

Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

De plus, l'univers d'investissement du fonds est constitué des valeurs mobilières suivantes :

- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Titres d'OPCVM monétaires et obligataires court terme ;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme.

Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 6 mois
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques ou morales

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 01/03/1999
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Tous les jours ouvrés.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion et/ou du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h heures pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.
   Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 0,5% HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - O Les commissions de rachats s'élèvent à 0,5% HT maximum des montants rachetés.
- Frais de gestion :
  - 1%. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion .Ces frais de gestion sont prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais dépositaire	0,04% HT	
(2) Commission AMMC	0,025% HT	
(3) Frais Commissaire aux Comptes	20 000 dhs HT annuels	
(4) Frais Maroclear (Mensuels)	300,00 dhs HT	
(5) Frais Maroclear (Trimestriels)	Selon les conditions en vigueur	
(6) Gestion financière, administrative et reporting	Frais de gestion $-(1) - (2) - (3) - (4) - (5)$	